



## ARRÊTÉ DE POLICE DE CIRCULATION

### Empiètement sur la chaussée – Place du centre - Jeudi 8 décembre 2022

#### Le Maire de la commune de Montrottier (Rhône),

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.4 ;  
**Vu** le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;  
**Vu** la demande du 17 novembre 2022 du CIS représenté par Aurélie LAVAL, à Montrottier,

**Considérant** que des accidents ou des incidents pourraient se produire si le stationnement n'était pas réglementé « place du Centre », le jeudi 8 décembre 2022 à Montrottier,

#### ARRÊTÉ :

**Article 1er :** Dans le cadre de la Fête du 8 décembre pour une durée de 1 jours, le **jeudi 8 décembre 2022 de 15H à 20H 2022** située « **Place du Centre** » à Montrottier,

**Article 2<sup>ème</sup> :** Le stationnement sera interdit « Place du centre » à Montrottier.

**Article 3<sup>ème</sup> :** La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec les services communaux.

**Article 4<sup>ème</sup> :** Tous les agents de la force publique seront chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à :

- Gendarmerie de Saint Laurent de Chamousset.

Fait à Montrottier, le 18 novembre 2022,

Le Maire,

Michel GOUGET.

